

L'an deux mil seize, le vingt-huit du mois de janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mr Michel ARCIS, Mme Sophie AVOUAC, Mr Philippe CRESPIY, Mme Janet DARNE, Mr Alain GALLAND, Mmes Chantal GERENTES, Catherine GUEZO, Mr Christophe GIRAUD, Mme Laure JOURDAN, Mr Régis LAC, Mme Agnès MERCIER, Mrs Sébastien MIALON, Michel MOUNIER, André NICOLAS, Jean-Paul PANNEFIEU, Patrick ROCHE, Mme Marie-Hélène ROUX, Mr Patrick VEY.

Absents représentés : Mme Sandra LHOSTE (représentée par Mr Jean-Paul PANNEFIEU)

Mme Agnès MERCIER a été nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

### **Approbation du compte-rendu de la séance précédente :**

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 17 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **Compte rendu des différentes manifestations et réunions :**

- **Réunion du 9 janvier 2016 pour le bief de la Gazeille** : Mr le Maire indique qu'une rencontre a eu lieu avec la DDT, l'ONEMA, la Fédération de Pêche, un représentant de l'entreprise Les Moulinages de la Gazeille et des membres du Conseil afin d'évoquer les changements de réglementation devant intervenir en 2017 en matière de gestion des cours d'eau. Il présente un compte rendu de cette réunion et indique qu'à compter de l'année prochaine, la continuité du cours d'eau devra être rétablie. La Commune souhaitant conserver la retenue d'eau et le bief alimentant la turbine de l'usine du Pont de l'Estaing, une passe à poissons devra être aménagée. Des travaux conséquents et coûteux devront donc être engagés pour effectuer cette mise aux normes.
- **Vœux de la municipalité = ils ont eu lieu le 17 janvier à 11 heures**

### **Droits de préemption**

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section B numéro 1790 (Les Hourches)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur la vente présentée.

### **Délibérations diverses :**

**Election d'un adjoint au Maire** : Mr le Maire rappelle au Conseil que Mme Janet DARNE avait fait connaître lors du précédent Conseil sa volonté de démissionner de son poste d'adjointe pour raisons personnelles. Il précise que Mr le Préfet de la Haute-Loire a accepté cette démission par courrier en date du 25 janvier 2016. Il rappelle que l'élection d'un nouvel adjoint doit se faire à bulletin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. Mme Laure JOURDAN se présente au poste d'adjointe en remplacement de Mme DARNE. Mr le Maire précise également que ce remplacement ne pourra se faire qu'à la cinquième place des postes d'adjoints.

Le Conseil municipal procède donc au vote à bulletin secret :

Nombre de votants : 19

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

Nombre de bulletins blancs : 5

Nombre de suffrages exprimés : 14

Votes : Laure JOURDAN : 14

Mme Laure JOURDAN est donc élue au premier tour de scrutin à la majorité absolue des suffrages exprimés. Mr le Maire proclame les résultats et indique que Mme JOURDAN conserve ses attributions en matière d'urbanisme. Mme DARNE restera en charge du Tourisme et du Patrimoine et est nommée au poste de Déléguée.

**Prix de vente d'un caveau repris par procédure d'abandon :** Monsieur Le Maire indique au Conseil que plusieurs concessions ont été récupérées lors de la dernière procédure de reprise de concessions abandonnées et qu'il y a lieu de fixer le prix d'un caveau bâti qui sera mis en vente en l'état. Après délibération, le Conseil fixe à l'unanimité le prix de vente de cette concession à 1300 €uros. Mme JOURDAN en profite pour informer le Conseil que le caveau de Laurent Eynac est fissuré.

**Ligne de trésorerie :** Monsieur ROCHE rappelle qu'une ligne de trésorerie est actuellement ouverte au Crédit Agricole, que celle-ci a été utilisée en cours d'année à hauteur de 150 000 €uros et qu'elle a été remboursée en totalité. Il précise qu'elle est habituellement utilisée dans l'attente du versement de subventions. Cette ligne de trésorerie arrivant à échéance, il y a donc lieu de la renouveler aux mêmes conditions pour l'année 2016 pour un montant de 400 000 €uros. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le renouvellement de cette ligne de trésorerie.

**Prêt bancaire travaux rue centrale :** Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de délibérer afin de contracter un prêt pour les travaux de la rue centrale. Il indique en effet que les taux d'intérêt risquant d'augmenter dans les semaines à venir, il est judicieux de bénéficier des taux actuels exceptionnellement bas, et ce, avant même le lancement des travaux. Il propose de contracter un prêt d'un montant de 750 000 €uros sur 20 ans. Trois banques ont été contactées pour la fourniture d'offres de prêts. Il présente les offres reçues pour cette opération. Mr NICOLAS estime que le montant du prêt est trop élevé et que la durée est trop longue. D'autre part, les travaux ne devant pas être engagés immédiatement, il serait judicieux de connaître le coût définitif du projet et l'autofinancement dégagé pour l'exercice 2015 avant de prendre une décision à ce sujet. Mr le Maire indique que le besoin en financement devrait être inférieur et que l'objectif est principalement de bénéficier des taux bas, en sachant qu'il sera possible de n'emprunter qu'une partie de la somme demandée une fois les coûts définitifs connus. Il ajoute que la majorité des prêts ont été contractés sur une durée de 20 ans. Mr ROCHE précise qu'un abandon de solde sur le prêt contracté est effectivement prévu et qu'il sera donc possible de n'emprunter que la somme nécessaire le moment venu. Mr NICOLAS estime qu'étant donné que tous les prêts ont une durée similaire, les équipes municipales futures n'auront pas de marge de manœuvre sur les échéances de prêt pendant quelques années. Mr LAC répond que plusieurs prêts vont arriver à échéance entre 2017 à 2021 et que le montant des annuités diminuera de façon importante à ce moment-là. Mr le Maire ajoute qu'au terme du mandat actuel, les plus gros chantiers auront été menés à bien, notamment en centre bourg. Mr NICOLAS répond qu'il y aura toujours des travaux de réfection de voirie et indique qu'il serait souhaitable de pouvoir disposer pour le prochain Conseil d'un état de la dette consolidée, ainsi que du montant d'autofinancement définitif dégagé sur le budget 2015. Monsieur le Maire indique que ces éléments sont déjà à la disposition des conseillers mais qu'ils seront transmis. D'un commun accord, les membres du Conseil décident de demander des offres de prêt sur 15 ans et 20 ans et de reporter la décision au prochain Conseil.

**Demande avancement de grade :** Monsieur le Maire présente au Conseil la demande d'avancement au grade d'adjoint principal de 2<sup>ème</sup> classe d'un agent des services techniques. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mars 2016.

**Annualisation des heures du second de cuisine du collègue Laurent Eynac :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la commune participe aux dépenses de personnel effectuant la confection des repas du collègue Laurent Eynac à hauteur de 12 heures par semaine en période scolaire, et ce, dans le cadre de la convention pour la fourniture des repas de cantine des élèves des écoles publiques. Il indique qu'il serait souhaitable d'annualiser le temps de travail de cet agent afin qu'il puisse disposer d'un salaire mensuel fixe. Après délibération, le Conseil

accepte à l'unanimité d'annualiser les heures du second de cuisine du collège Laurent Eynac à compter du 1<sup>er</sup> février 2016.

**Révisions allégées du PLU** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil la procédure de révision allégée du PLU qui a été lancée il y a quelques mois. Il indique que les services de l'Etat ont été consultés pour les trois projets de révision et qu'il y a donc lieu d'arrêter les projets ainsi que la période de concertation. Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité d'arrêter la période de concertation et les projets de révisions allégées. Mr le Maire indique par ailleurs qu'une réunion avec les services de l'Etat est prévue le 4 février en mairie.

**Subvention association Espace Culturel Européen** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que la subvention de l'Espace Culturel Européen avait été diminuée en 2015, comme cela avait été évoqué lors de précédentes séances, car l'association n'assure plus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 l'organisation des rythmes scolaires. Il est donc nécessaire de modifier l'avenant financier à la convention de versement de la subvention annuelle. Il indique par ailleurs qu'il est souhaitable que les dates de versement d'acomptes soient modifiées. Après délibération, le Conseil approuve avec quatre abstentions l'avenant financier présenté et le versement d'une subvention de 24 000 euros à l'association Espace Culturel Européen. Ce montant sera reporté dans le compte 6574 au moment du vote du budget principal.

**Cahier des charges – étude diagnostic passe à poissons** : Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de lancer une étude diagnostic pour la mise en place d'une passe à poissons sur le bief de la Gazeille, sujet évoqué précédemment. Il présente le cahier des charges relatif à cette consultation. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le lancement d'un appel d'offres de consultation d'entreprises pour la réalisation d'une étude sur l'installation d'une passe à poissons sur la Gazeille et approuve le cahier des charges présenté.

**Demande de dégrèvement pour abonnement ramassage scolaire** : Mr le Maire présente au Conseil Municipal une demande de remboursement pour un abonnement au transport scolaire pour le deuxième trimestre 2015/2016. Les membres de la famille concernée ont été dans l'obligation de quitter la commune pour des raisons indépendantes de leur volonté et ne peuvent donc plus emprunter le ramassage au départ du Monastier. Après délibération, le Conseil approuve à l'unanimité le remboursement de deux cartes d'abonnement pour le deuxième trimestre de l'année scolaire.

**Demande de dégrèvement pour paiement de la Participation à l'Assainissement Collectif** : Mr le Maire rappelle au Conseil qu'il avait été décidé lors d'une précédente séance que la PAC, taxe applicable aux bâtiments générant des flux nouveaux dans le réseau d'assainissement, ne serait pas réclamée aux maisons habitées depuis moins de 10 ans. Il présente ensuite la demande de dégrèvement du paiement de la PAC pour une maison achetée récemment. Il précise que le propriétaire dispose d'une facture d'eau de l'année 2011, ce qui prouve que cette maison générait des flux il y a moins de 5 ans. Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'accorder le dégrèvement demandé.

**Courrier de l'Association 'Le jardin des chats'** : Mr le Maire donne lecture au Conseil du courrier de l'association 'le jardin des chats'. Cette association, contactée par des riverains de la rue des Pénitents a procédé à plusieurs stérilisations de chats errants sur notre commune et demande une subvention d'un 1 euro par habitant pour que de telles opérations soient effectuées et que la population de chats errants soit maîtrisée. Le Conseil rappelle que la commune ne verse pas de subvention aux associations extérieures et refuse donc le versement de cette subvention à l'association 'Le Jardin des Chats'. Les démarches sanitaires nécessaires vont néanmoins être engagées pour limiter le surnombre de chats errants sur le bourg.

**Questions diverses :**

- **Baisse du loyer de la gendarmerie** : Monsieur le Maire présente au Conseil la lettre de réponse de la DGFIP au courrier transmis par Mr le Maire pour exprimer le mécontentement de la Commune suite à la baisse des loyers de la gendarmerie unilatéralement décidée par les services en charge des bâtiments occupés par la gendarmerie. La DGFIP indique avoir appliqué des barèmes et s'être fiée à l'estimation faite par le service des domaines. Mr le Maire indique qu'une fois les travaux prévus effectués, la DGFIP sera contactée afin de prendre en compte les améliorations et d'effectuer une nouvelle révision de loyers.
- **Subventions stade de football** : Monsieur le Maire indique au Conseil que la ligue de football accorde une subvention de 1700 €uros pour la clôture du stade et de 10800 € pour les vestiaires.
- **Vente du bâtiment des matériaux de la Gazeille** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que l'entreprise les Matériaux de la Gazeille a quitté les locaux du Pont de l'Estaing et que le Conseil a émis le souhait de vendre le bâtiment. Il ajoute que des négociations sont en cours actuellement avec un éventuel acquéreur qui pourrait installer son entreprise dans ces locaux. Il est décidé d'apposer un panneau indiquant que le bâtiment est mis en vente pour informer d'autres personnes pouvant être intéressées.
- **Proposition Juricia Conseil** : Mr ROCHE présente le courrier du cabinet Juricia Conseil qui propose aux communes de réaliser des économies en obtenant des dégrèvements sur les taxes foncières des bâtiments communaux. Le Conseil souhaite obtenir des précisions complémentaires avant de pouvoir se prononcer sur l'intérêt d'une telle proposition. Cette discussion est l'occasion de souligner qu'il serait judicieux de vérifier la situation de certains bâtiments ayant changé de destination, comme le local ASTEEC non occupé actuellement ou encore DVDIS qui est actuellement utilisé en tant que dépôt. Des vérifications vont donc être effectuées.
- **Mise en gérance des gîtes communaux** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil les discussions qui ont eu lieu lors de précédents Conseils concernant le devenir du gîte communal. La possibilité de confier la gestion de la structure à des professionnels avait été évoquée. Mr le Maire estime en effet que l'hébergement n'est pas une des missions principales d'une commune et qu'il n'est pas normal que les contribuables financent le déficit de ce service. Deux pistes sont évoquées : une mise en gérance ou une délégation de service public. Mr NICOLAS indique que la mise en place d'un bail commercial impliquerait la création d'un fonds de commerce et donc sa revente en fin de bail, ce qui n'est à son avis pas souhaitable. Il serait de l'avis général plus judicieux de choisir une autre solution. Des renseignements seront pris auprès du service juridique à ce sujet.
- **Vente de lots du lotissement communal** : Mr le Maire indique au Conseil qu'un lot est en cours de vente au lotissement et qu'une deuxième personne est intéressée par l'un des lots situés sur la partie supérieure. Cette personne souhaiterait pouvoir aménager la sortie de son garage en bordure de parcelle ou pouvoir accéder à sa parcelle par un chemin existant qui devrait être aménagé à cet effet. Cette dernière solution impliquerait toutefois un nouveau découpage de la parcelle voisine. Le Conseil estime que les deux solutions proposées sont envisageables et indique que dans l'éventualité d'une vente, elles seraient acceptées.
- **Licence de vente d'alcool** : Mr le Maire informe le Conseil qu'une demande d'ouverture d'un débit de boissons de Licence 2 a été déposée en juillet dernier. Comme le veut la procédure, la Commune a délivré un récépissé de dépôt et a transmis la demande en Préfecture. Cette demande n'ayant donné lieu à aucune remarque particulière de la part des services compétents, elle a donc été validée. Cette validation ayant suscité certaines réactions, Mr le Maire tient à indiquer qu'après vérification, aucune irrégularité n'a entaché la procédure.
- **Label 'Petite cité de caractère'** : Mr le Maire indique que la commune remplit les conditions pour obtenir le label « Petite Cité de Caractère ». Ce label permet de mettre en évidence les travaux de valorisation et de restauration du patrimoine, ainsi que l'intérêt touristique des communes retenues. Il permet aussi d'obtenir certaines subventions. Le coût de l'adhésion est de 0.20 à 0.25 €uros par habitant. Mr le Maire demande donc au Conseil de réfléchir à une éventuelle adhésion pour le prochain Conseil. Le cahier des charges sera donc envoyé aux Conseillers pour examen.

**Dates diverses :**

- **Fête des bébés le samedi 30 janvier 2016 en mairie**
- **Tripes du Conseil le samedi 13 février 2016 au Provence**

Prochain Conseil le jeudi 25 février 2016 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures et 45 minutes.